

## **La quête obsessionnelle d'un pouvoir fort**

par Jean Marcou - Le Monde Diplomatique, Avril 2017, p 8 et 9

Élaborée à la suite du coup d'État militaire de 1980, la Constitution de 1982 a toujours été contestée en Turquie, l'armée s'y étant octroyé le rôle de véritable régulateur du système. Mais cette remise en question, qu'illustrent les nombreuses révisions ou les projets de nouvelle Constitution, a changé de nature depuis la montée en puissance du parti islamo-conservateur de M. Recep Tayyip Erdoğan, le Parti de la justice et du développement (AKP).

Au début des années 2000, dans la perspective de l'ouverture des négociations d'adhésion avec l'Union européenne, la loi fondamentale turque fut réformée afin de répondre aux normes européennes en matière de respect des libertés fondamentales. Il fallait aussi réduire l'emprise que l'armée exerçait sur la vie politique, notamment par l'intermédiaire du Conseil de sécurité nationale, dont la composition et le rôle furent remaniés lors de la révision d'octobre 2001. Arrivé au pouvoir en 2002, l'AKP a poursuivi sur cette lancée, en facilitant l'application de la convention européenne des droits de l'homme par la justice turque et en consacrant l'égalité hommes-femmes ainsi que l'abolition de la peine de mort par une autre révision constitutionnelle, adoptée en 2004.

Ces mesures progressistes se sont accompagnées de réformes du droit civil et pénal, ainsi que d'une démilitarisation de la procédure juridictionnelle (limitation des pouvoirs de la justice militaire et soumission des militaires, le cas échéant, au droit commun). Bien qu'issu de la mouvance islamiste, ce gouvernement a donc surpris en libéralisant le système politique turc.

En 2007, l'establishment kémaliste<sup>1</sup> (armée, hautes cours de justice, hiérarchie universitaire...) ayant empêché l'élection par le Parlement de M. Erdoğan à la présidence de la République, l'AKP a fait adopter par référendum une révision constitutionnelle qui réduisait le mandat présidentiel de sept à cinq ans et instaurait l'élection présidentielle au suffrage universel.

Cette réforme ne pouvait toutefois entrer en application immédiatement, le président nouvellement élu, M. Abdullah Gül, devant achever son septennat. Ainsi, de 2007 à 2014, la Turquie est demeurée un régime parlementaire classique, M. Gül se cantonnant à un rôle d'arbitre et M. Erdoğan continuant à gouverner le pays en sa qualité de premier ministre.

(...) En 2011, l'AKP remportait une troisième victoire aux élections législatives, tandis que la liberté de la presse et l'indépendance de la justice subissaient des atteintes de plus en plus fréquentes, notamment des poursuites à l'encontre de journalistes et la suspension de titres. Dans ce contexte, l'AKP projette d'élaborer une nouvelle Constitution (...) Mais rapidement le gouvernement se met à plaider pour un régime présidentiel. (...) Après trois législatures (échéance maximale qu'a initialement fixée l'AKP, dans ses statuts, à ses députés et à ses ministres), une telle réforme doit lui permettre non seulement de se maintenir au pouvoir, mais aussi d'accroître son emprise sur le système.

Bien que le Parlement ait enterré ce projet constitutionnel, l'élection de M. Erdoğan au suffrage universel, en 2014, change la donne et instaure un régime semi-présidentiel de facto. Loin de se contenter d'« inaugurer les chrysanthèmes » comme ses prédécesseurs, le nouveau chef de l'État ravive des pouvoirs tombés en désuétude, telle la présidence du conseil des ministres, et supervise la politique de son premier ministre Ahmet Davutoğlu. La présidentialisation du régime demeure son objectif. Il espère que les élections législatives de juin 2015 vont lui donner la majorité renforcée (avec les deux tiers des sièges), et la possibilité de réviser la Constitution sans avoir à

---

<sup>1</sup> Référence au fondateur de la République turque, Mustapha Kémal (1881-1938) qui prit le pouvoir après la première guerre mondiale et imposa une forme laïque au nouvel état, en particulier en créant un système d'éducation laïque et en faisant abolir le califat en 1924. Ici ce qui est désigné par « l'establishment kémaliste » correspond à toutes les personnes qui exercent le pouvoir et se situent dans la lignée de cette Turquie mise en place par M. Kémal.. et ces gens là constituent (c'est le sens du premier mot) une catégorie de personnes qui garde son pouvoir, sans le partager.

passer par un référendum.

L'AKP arrive en tête, mais n'obtient ni la majorité qualifiée ni même la majorité absolue qui lui permettait de gouverner seul depuis 2002. (...)

Comme le projet de régime présidentiel paraît avoir aussi pesé négativement sur ce résultat, M. Davutoğlu le met en sourdine et gagne finalement des élections anticipées, en novembre 2015, mais toujours sans obtenir de majorité renforcée. La Turquie n'en redevient pas pour autant un régime parlementaire traditionnel, car M. Erdoğan se remet rapidement à dominer le système. (... *il*) favorise habilement l'avènement d'une nouvelle génération de cadres au sein de l'AKP. En mai 2016, M. Davutoğlu doit céder sa place à M. Binali Yıldırım, un fidèle du président, nommé entre autres pour réussir une réforme présidentielle que son prédécesseur n'a jamais franchement soutenue.

Le coup d'État manqué<sup>2</sup> du 15 juillet 2016 accroît les tensions sécuritaires et contribue à légitimer le projet d'une présidence forte. Dans ce climat, (...) en décembre 2016, le Parlement adopte un amendement à la Constitution de dix-huit articles qui supprime le poste de premier ministre et renforce la position du président. Celui-ci disposerait de pouvoirs importants en situation de crise, nommerait hauts fonctionnaires, ministres et vice-président, et pourrait aisément dissoudre le Parlement. Ce projet, qui sera soumis à référendum le 16 avril<sup>3</sup>, inquiète d'autant plus les partis d'opposition, la presse non gouvernementale et les associations de défense des droits humains qu'il procède aussi à une nouvelle réforme du pouvoir judiciaire (en remaniant encore la composition de la Cour constitutionnelle et du Haut Conseil des juges et des procureurs).

La campagne référendaire se déroule dans un contexte tendu. La situation des médias s'est considérablement détériorée. À la fin de 2016, les organisations humanitaires estimaient à plus de quatre-vingts le nombre de journalistes incarcérés en Turquie, soit le tiers des membres de la profession actuellement en prison dans le monde<sup>4</sup>. Depuis le putsch manqué de 2016, une épuration sans précédent a touché les administrations, en particulier l'éducation, la justice, la police et la diplomatie. Longtemps État dans l'État, l'armée est désormais sous la coupe étroite du régime. On peut donc craindre que les contre-pouvoirs qui demeurent se révèlent impuissants à équilibrer le système, et cela même si une victoire électorale de M. Erdoğan ne semble pas garantie à quelques semaines du référendum.

Même le pluralisme politique est désormais menacé. Le MHP, qui a déjà collaboré avec l'AKP dans le passé, notamment lorsque ce dernier a levé l'interdiction du voile dans les universités, n'est plus vraiment dans l'opposition. Son hostilité initiale à la présidentialisation a cédé la place à un soutien déterminant, car le gouvernement de l'AKP a permis à son président, M. Devlet Bahçeli, de venir à bout d'une fronde intestine qui menaçait son autorité. La base de ce parti d'extrême droite et une partie de son électorat contestent néanmoins cette nouvelle orientation.

À l'autre bout de l'échiquier politique, le Parti démocratique des peuples (HDP), progressiste et favorable à la cause kurde, subit une répression permanente. Une partie de ses dirigeants et de ses élus font l'objet de poursuites judiciaires ou se retrouvent en prison. Quant aux kémalistes du Parti républicain du peuple (CHP), ils sont diabolisés et ont du mal à se faire entendre hors de leur sphère d'influence.

Si les acteurs non étatiques (syndicats, organisations non gouvernementales, presse) restent actifs, ils demeurent bridés par des mesures répressives prises dans le cadre de l'état d'urgence. Les barreaux d'avocats, les universitaires et les organisations de femmes sont des valeurs sûres de la contestation, ces dernières ayant récemment obligé le gouvernement à retirer un projet de loi favorisant les mariages forcés. Des médias d'opposition demeurent, principalement issus du groupe Doğan, mais leurs journalistes n'échappent pas à l'autocensure et aux fréquentes intimidations. Le régime présidentiel voulu par M. Erdoğan est donc surtout un régime autoritaire dont les prémices effacent déjà les années d'ouverture de l'AKP au pouvoir.

---

2 D'origine militaire....

3 Le projet a été adopté par 51% des votants.

4 Comité de protection des journalistes, 1er décembre 2016. Sur 259 journalistes emprisonnés dans le monde, 81 le sont en Turquie.